

Equipements structurants pour la recherche / EQUIPEX+

Réunion de lancement
Projet « TERRA-FORMA »

25/03/2022



L'ANR et le PIA



Opérateur de l'État
Actions de recherche
et de formation

Direction des Opérations Scientifiques
« Budget d'intervention »

*Plan d'actions et appels à projets annuels et ponctuels
nationaux et internationaux*

Direction des Grands Programmes
d'Investissement de l'Etat (DGPIE)

*Appels à projet nationaux en continu, financement via
les Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA)
et France 2030*



Investir notamment en recherche et innovation



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT



SELECTION



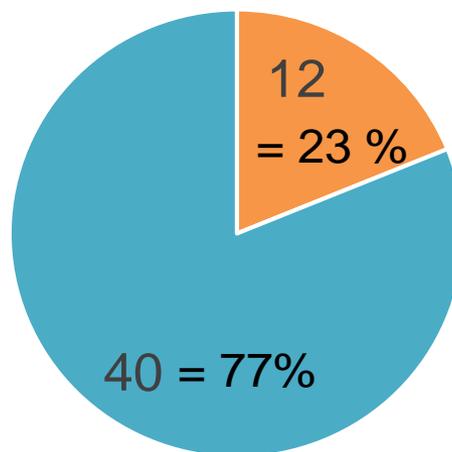
Jury d'évaluation

- **135 dossiers déposés** dont 26 en axe numérique et 109 en axe générique
- **Jury international de 68 membres**
- **5 sous-jurys thématiques :**
 - Biologie/Santé
 - Matière/Ingénierie/Energie
 - Terre/Univers/Environnement
 - Maths/Info/Numérique
 - Sciences Sociales/Humanité
- **Notation :**
 - Pré-notation par au moins 2 membres de chaque sous-jury
 - Evaluation en session (45-60 min/projet) :
 - Note chiffrée sur 40, à partir de 19 critères dont **l'engagement de l'établissement coordinateur** et la **mutualisation de l'EQUIPEX+**
 - SWOT (rapport final)
 - Note « A+ », « A », « B »

=> **52 projets sélectionnés** dont **32 projets « A+ »** et **20 projets « A »**

Sélection des projets

AXE 2 - GNERIQUE



AXE 1 - NUMERIQUE

Aide PIA demandée (% d'aide totale PIA demandée)

AXE 1 - NUMERIQUE : 168 M€ (29 %)

AXE 2 - GNERIQUE : 404 M€ (71 %)

TOTAL : 572 M€ (100%)

Nouveau montant d'aide PIA : 420 à 460 M€

Réunions d'échange

- Pour financer les **52 projets sélectionnés** par le jury international et atteindre le **plafond d'aide PIA (460 M€)** => Négociations financières pour la totalité des projets

 - Suite aux réunions de négociation, le **montant total d'aide PIA** demandé par les projets a été **diminué de 112 M€** *via* :
 - Une **augmentation** du montant des **apports des établissements coordinateurs et partenaires** (60 M€, achats équipements par partenaires, création de postes permanents ou CDD, co-financements escomptés mis en apports) ;

 - Une **baisse des dépenses** des projets (52 M€, baisse du montant des devis, modification des stratégies d'achat, mutualisation d'équipements).
- ⇒ **Conclusion** : **52 projets financés** pour un **montant total d'aide PIA de 460 M€** alors que la dotation initiale pour cette action était de 224 M€ au 01.01.2020.

CONTRACTUALISATION



Projet

Établissement Coordinateur :



CNRS Bretagne Pays
de la Loire



Responsable du projet : **M. LONGUEVERGNE Laurent**

Responsable administratif et
financier (RFCI) :

Mme GUICHARD Laurence



Montant du projet : **39,5 M€**

Montant de l'aide : **9 602 898,84€**

Échéancier prévisionnel :

Notification (N)	N+12 mois → N+84 mois	Solde
1 080 326,12 €	1 080 326,12 €/an	960 289,88 €



Dates de démarrage et
de clôture :

01/05/2021



30/04/2029

Communication



Référence du projet
ANR-21-ESRE-0014

+

Mention du
financement PIA

+

Logo du PIA

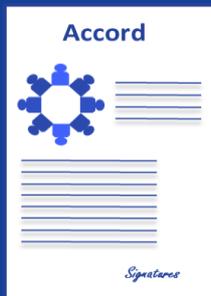
*EXEMPLE: « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du **Programme d'Investissements d'Avenir** portant la référence **ANR-21-ESRE-0014** ».*



Obligation de dépôt des publications dans Archives Ouvertes (ex. : HAL)

Documents indispensables

Accord de consortium



Signé par tous les partenaires

A transmettre à l'ANR avant le 2 décembre 2022

Les points à traiter au minimum :

- Gouvernance
- Répartition des livrables, tâches, apports et ressources
- Modalités de reversement et de révision des échéanciers prévisionnels correspondants, le cas échéant
- Politiques de publication/dissémination des résultats
- Valorisation des résultats obtenus et partage de leur propriété intellectuelle et industrielle

En cas de non remise à temps ou de non conformité,
les versements seront suspendus.

Plan de Gestion de Données



A transmettre à l'ANR avant le 2 juin 2022

- Modèle de l'ANR ou autres modèles disponibles sur <https://dmp.opidor.fr>
- Le Plan de Gestion de Données sera à mettre à jour tous les 2 ans, puis à la date de fin de projet

Documents et outil de suivi

Documents de référence



- **Règlement financier** : modalités de l'action
<https://anr.fr/fileadmin/aap/2020/ia-ami-esr-2020-REGLEMENTESRVF.pdf>
- **Convention attributive d'aide et ses Annexes** : modalités du projet

Outil de suivi

- **Portail @ppia** : accès donné aux :
 - Responsable du Projet,
 - Président/Directeur de l'Établissement Coordinateur,
 - Responsable financier du projet (RFCI)

anr[®] agence nationale de la recherche

PPIA APPLICATION POUR LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Informations du projet

Acronyme :

N° de convention du projet :

ACTION :

MONTANT :

Responsable du projet :

Régime administratif :

Établissement Coordinateur :

Aide attribuée :

Date Signature Convention Attributive d'Aide :

Sous-activité :

Projet Consortium et données financières Documents Contractuels Réallocations Budgétaires Collecte d'Informations Evaluation

Clôture Partielle Clôture Finale Audit Règlement Financier

INFORMATIONS DU PROJET

CPS de projet :

Gestionnaire du projet :

SUIVI



Modalités de suivi (1)

Suivi d'avancement



➤ Réunions

- Réunion de lancement
- Réunions annuelles
- Réunion de clôture



Aujourd'hui

Organisation : Responsable scientifique du Projet

Qui : Représentants Établissements Partenaires + Représentants ANR

Quand : Dates choisies en concertation (> 1 mois à l'avance)

Compte-rendu + supports de présentation à transmettre par le Projet à l'ANR sous 15 jours, y compris pour la réunion de lancement.

Modalités de suivi (2)

Suivi d'avancement



➤ Reporting annuel

- **Plateforme scientifique** : Rapport d'avancement, indicateurs de suivi, cofinancements, données "Science ouverte", données RNSR
- **Plateforme financière** : relevés de dépenses détaillés
- À compléter en **année civile à partir de 2022**
- Accès *via* **@ppia** (Application pour le Programme des Investissements d'Avenir) :



Modalités de suivi (3)

Suivi d'avancement



- **Evaluation à 4 ans** (*premier semestre 2025*)

- **Reporting de clôture**
 - Accès *via @ppia*
 - Données sur **l'ensemble du projet**
 - Relevés de dépenses globaux

- **Audit financier possible**
 - **Établissement coordinateur** et/ou un ou plusieurs **établissements partenaires**
 - Dépenses depuis le début du projet

Gestion des modifications

Modifications



Lire le Règlement Financier (art. 6.1)

<https://anr.fr/fileadmin/aap/2020/ia-ami-esr-2020-REGLEMENTESRVF.pdf>

➤ Administratives

- Changement du responsable du projet, modification du consortium, etc. :
→ Contacter l'ANR, des pièces justificatives seront demandées

➤ Financières

- Modification à l'intérieur des postes de dépenses d'équipement, de personnel ou de fonctionnement :
→ Informer l'ANR par courriel
- Modifications **entre ces postes inférieures à 30 %** du montant de l'aide PIA :
→ Informer l'ANR par courriel
- Modifications **entre ces postes supérieures à 30 %** du montant de l'aide PIA :
→ sur **demande écrite** de l'Établissement coordinateur (autorisation ou refus notifié par l'ANR à l'Établissement coordinateur)



Tous nos vœux de succès !

